

[Theory and History of Ontology \(ontology.co\)](#) by Raul Corazzon | e-mail: rc@ontology.co

René Descartes. Bibliographie Chronologique et Annotée (Quatrième Partie: 1645-1650)

Contents of this Section

The Philosophy of René Descartes

This part of the section [History of Ontology](#) includes the following pages:

Selected bibliography on the Philosophical Work of René Descartes:

[René Descartes. Bibliographie Chronologique et Annotée \(Première Partie: 1616-1628\)](#)

[René Descartes. Bibliographie Chronologique et Annotée \(Deuxième Partie: 1628-1637\)](#)

[René Descartes. Bibliographie Chronologique et Annotée \(Troisième Partie: 1637-1644\)](#)

[René Descartes. Bibliographie Chronologique et Annotée \(Quatrième Partie: 1645-1650\)](#)
(Current page)

[Descartes: Biographies, Bibliographies, Dictionnaires, Lexiques \(en Français\)](#)

[Descartes. Bibliographies, Concordances, Dictionaries, Lexica \(in English\)](#)

[Bibliography of the studies in English on Descartes' philosophy](#)

[Bibliographie sur René Descartes et la recherche de la *mathesis universalis*](#)

[Index of the Pages on Modern Philosophy](#)



[Oeuvres de René Descartes : Bibliographie annotée: PDF Version on the website
Academia.edu](#)

Bibliographie

Pour la liste des éditions de références et des abréviations voir [René Descartes. Outils de recherche: Biographies, Dictionnaires et Lexiques des Ses Œuvres](#)

1. Descartes, René. 1645. *Lettre apologétique aux Magistrats de la ville d'Utrecht Contre Messieurs Voëtius, Père et Fils*.
Première publication : traduction latine *Querela apologetica ad amplissimum Magistratum Ultrajectinum*, Vriestadum: L. Misopodem, 1656; texte français dans: Claude Clerselier (éd.), *Lettres de Mr. Descartes* (3 vols.) Paris : Charles Angot, III : 1667, pp. 1-49.
AT VIII-2 201-273; B Op. II, 117-193.
"La *Lettre Apologétique*, adressée non pas exactement "aux Magistrats" mais à la Municipalité ou Corps de Ville d'Utrecht (1) est le dernier mot de Descartes sur l'affaire et la suite immédiate du procès de Groningue. D'après Baillet, en effet, Descartes "envoya incontinent ces Actes (c'est-à-dire le procès verbal de l'action contre Schoock) aux Magistrats d'Utrecht sans prétendre néanmoins leur reprocher leur mauvaise conduite, ou se constituer parti contre Voetius et Dematius, mais pour voir s'ils feraient quelque chose en réparation du passé." (Baillet, *Vie de M. Descartes*, vol. II, p. 257) (2). Mais la Municipalité, sans doute lassée de l'affaire et craignant de nouvelles polémiques, se contenta de réitérer son interdiction de publier des écrits pour ou contre Descartes (Kernkamp I [G. W. Kernkamp, éd., *Actea et Decreta Senatus ; Vroedschapsresolutiën en andere bescheiden betreffende de Utrechtsche Academie*, vol. I, Utrecht, 1936], p. 218 ; cf. Baillet II, p. 257-258) et envoya une copie de ce décret à Descartes. Cette nouvelle interdiction était dirigée contre les adversaires de Descartes : Voetius était en train de résumer l'impression de la lettre ouverte de Schoock à Descartes, apparemment afin de discréditer le jugement de Groningue (Baillet II, p. 258). Mais le geste ne fut pas compris. Descartes expédia immédiatement la *Lettre Apologétique*, prête probablement depuis longtemps. Elle arriva Utrecht le 13 juin 1645, la lettre étant datée d'Egmond le 16 juin selon le nouveau calendrier : on suivait aux Pays-Bas le style "ancien", rejetant par anti-papisme le calendrier grégorien). Dans les *Actes*, en effet, on fait état d'un "latijnse missiv van Des Cartes aen Burgermeesteren ende Vroetschap deser Stadt, gedateert t'Egmond den XVIen deser, stilo novo" ("une missive latine de Descartes au Bourgmestres et à la municipalité de cette ville, en date d'Egmond, le 11 de ce mois, selon le style nouveau" Kernkamp, I, p. 219). On demanda au Secrétaire de la traduire, non pas parce que sans cela on ne pourrait en prendre connaissance (la plupart doivent avoir bien connu le latin (3)), mais probablement pour faire traîner les choses en longueur.
Ce premier texte était en latin, et c'est également en latin que la *Lettre* fut, pour la première fois publiée, en 1656. Toutefois, en 1648, Descartes avait fait faire deux traductions, l'une en néerlandais l'autre en français, qu'il envoya encore à Utrecht où elles sont reçues le 24 mars. De ces deux textes le premier seul a été conservé. Descartes a noté sur la dernière page :
"J'ai fait traduire cet écrit en flamand ; mais pour ce que c'est une langue que j'entends fort peu, je prie ceux qui le liront, d'avoir principalement égard au français, duquel seul je puis répondre." (AT VIII-2, 275).
Cette missive aussi est ignorée, et Descartes lui-même part, tout d'abord pour la France et, en 1649, pour la Suède où il mourra en 1650. Excepté le texte néerlandais dont nous avons parlé, les originaux envoyés à Utrecht sont perdus. Cependant Descartes en avait conservé des copies qui, dans l'inventaire dressé après sa mort, figurent ainsi :
"L.- Renati Descartes querela apologetica ad amplissimum Magistratum Ultrajectinum contra Voetium et Dematium.
O.- Un écrit contenant neuf cahiers en forme de Lettre à Messieurs... contre le Sr Voetius." (voir AT VIII-2, vii.)
Aussi est-ce sous le titre de *Querela Apologetica* qu'on publiera en 1656 le texte latin. L'occasion de cette édition est, comme le précise la page de titre, la *Theologia Naturalis* de Paul Voet, publiée également en 1656, dans laquelle celui-ci est revenu sur des questions vieilles de dix ans. Dans cet ouvrage, en effet, Paul, pour protester une nouvelle fois de l'honneur de son père, avait publié (p. 253-264) les témoignages de l'Académie, et du Consistoire, attestant de sa probité, le décret de la Municipalité qui avait déclaré la *Lettre à Voet* un "écrit diffamatoire", un jugement

des trois professeurs de droit de Leyde sur le procès de Groningue, et le jugement de la Cour d'Utrecht sur le procès de Voetius et de Dematius contre Schoock (4). C'est pour répondre à ces accusations "des Voet et des Voetiens", dont il est dit dans la *Préface* qu'ils semblent vouloir "surpasser les flammes éternelles de l'Etna et du Vésuve", qu'on publie maintenant ce petit ouvrage inconnu du public. D'après le préfacier, on satisfait ainsi un désir de Descartes qui, en quittant les Pays-Bas pour la Suède, en avait laissé une copie chez des amis avec l'intention de la faire publier, au cas où il serait impossible d'obtenir sans éclat la réparation qu'il cherchait. Cette *Préface* pose par ailleurs un problème de critique textuelle, en avançant que le texte original avait été écrit en français et que le texte latin était une traduction faite par un ami. Sur ce point, cependant, les Actes de la Municipalité sont formels : la première missive était en latin. Dès lors, ou bien l'éditeur, qui est d'ailleurs inconnu (5), se trompe, ou bien il a travaillé sur la traduction française que Descartes avait fait faire et qui se trouvait également parmi les papiers décrits dans l'inventaire. Ainsi le texte latin pourrait bien ne pas être celui envoyé par Descartes à Utrecht. Quant au texte français, il a été publié par Clerselier en 1667, dans le cadre de son édition des Lettres de Descartes, où la Lettre Apologétique aux Magistrats d'Utrecht figure dans le vol. III. C'est ce texte que nous avons retenu." (Theo Verbeek (éd.), René Descartes et Martin Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, Paris: Les impressions nouvelles, 1988, pp. 403-405)

(1) C'est-à-dire Gysbertus Voetius et son fils Paul.

(2) Il s'agit du jugement du 16 mars 1642 (voir notre "Introduction" et *Narration*, p. 121-122).

(3) C'est effectivement ce qui est suggéré dans la brochure néerlandaise *Aengevangen Proceduuren* et qui a conduit Descartes à insister auprès des Etats de Groningue en 1644.

(4) Officiellement l'action contre Descartes n'a jamais été arrêtée ; on l'a étouffée pour complaire aux Etats, au Stathouder et à l'ambassadeur de France.

(5) Renier était mort le 16 mars 1639 ; l'oraison funèbre avait été prononcée le 18 mars suivant par le professeur d'histoire Antonius Æmiliius. Le texte avait été imprimé par l'imprimeur de l'Académie (des exemplaires se trouvent dans la Bibliothèque Universitaire d'Amsterdam et dans la British Library de Londres) et réimprimé dans le recueil des Orationes d'Æmiliius [Antonius Æmiliius, *Orationes, quarum pleraeque tractant argumentum politicum: Accedunt nonnulla eiusdem in utraque lingua Poemata*. Utrecht 1651.]

2. ———. 1647. *Les Méditations métaphysiques de René Des-Cartes touchant la première philosophie dans lesquelles l'existence de Dieu, et la distinction réelle entre l'âme et le corps de l'homme, sont démontrés*. Paris: Chez la Veuve Jean Camusat et Pierre Le Petit.

AT IX, 1 : *Le Libraire au Lecteur* 1 ; [Épître] à Messieurs les Doyen et Docteurs de la Sacrée Faculté de Théologie de Paris 4 ; *Abrégé des six méditations suivantes* 9 ; *Méditations touchant la première philosophie* 13 ; Premières Objections 73 ; Réponses 81 ; Seondes Objections 96 ; Réponses 102 ; Exposé géométrique 124 ; Troisièmes Objections et Réponses 133 ; Quatrièmes Objections 153 ; Réponses 170 ; Avertissement de l'Auteur touchant les Cinquièmes Objections 198 ; Avertissement du traducteur 200 ; Lettre de Descartes à Clerselier 202 ; Sixièmes Objections 218 ; Réponses 225 ; Privilège 245-246.

B Op. I: *Avertissement de l'Auteur touchant les Cinquièmes Objections*, 1396-1397; *Lettre de Monsieur Descartes à Monsieur C.L.R.*, 1398-1411; *Avertissement du traducteur*, 1412-1413; *Le Libraire au Lecteur*, 1414-1417.

"Traduites du Latin de l'Auteur par Mr. le D.D.L.N.S. [Charles d'Albert, Duc de Luynes] Et les Objections faites contre ces Méditations par divers personnes très-doctes, avec les réponses de l'Auteur. Traduites par Mr. C.L.R. [Claude Clerselier]."

"Malgré le désir de Descartes, Clerselier avait publié les cinquièmes objections et réponses, en les rejetant à la fin du volume, après les sixièmes. Elles étaient suivies d'une lettre de Descartes répondant au recueil d'instances de Gassendi. Mais les septièmes objections et réponses et la lettre au P. Dinet ne figurèrent que dans la

seconde édition française que Clerselier fit paraître en 1661. Plus exigeant que l'auteur lui-même, Clerselier avait revu et corrigé non seulement sa traduction des objections et réponses, mais aussi et surtout celle du duc de Luynes agréée par Descartes." (Geneviève Rodis-Lewis, Introduction à R. Descartes, *Meditationes De Prima Philosophia - Méditations Métaphysiques*, Texte latin et traduction du Duc de Luynes, Paris: Vrin 1978, p. XII).

"Il [Descartes] écrivit à Chavagnes le 11 de Septembre [1644] à l'abbé Picot qui lui avait mandé dans sa dernière qu'il avait déjà traduit les deux premières parties de ses *Principes*, et il lui marqua que pour lui il n'avait pas encore trouvé depuis son départ de Paris le temps de lire la traduction française de ses *Méditations* faite par M. le duc de Luynes (5), qu'il avait apportée dans la pensée de s'en faire une occupation agréable dans le cours de son voyage." (Lettre à Picot, 11 septembre 1644; Baillet II, 220; AT IV 138; O VIII 2, 507; B464)

(5) Voir à Clerselier, 10 avril 1645 (AT IV 193, [O VIII 2, 714-715] B490)

"M. Descartes recevait de fréquentes nouvelles des grands fruits que faisait lecture de son dernier livre à Paris, où on l'assurait que personne ne s'était encore élevé contre sa doctrine (11). Ses progrès n'étaient pas moindres en Hollande : et dès le mois de Février M. de Hoogheland lui avait envoyé trois thèses différentes soutenues depuis peu à Leyde (12), et ne contenant que ses opinions. Ces succès le firent songer à faire imprimer les traductions Françaises de ses *Méditations* et de ses *Principes*. N'ayant pas remarqué tout l'empressement possible dans Elzevier pour ces éditions en notre langue (13), il prit des mesures avec Monsieur Clerselier et Monsieur Picot, pour les faire faire à Paris. Mais la version des *Principes* n'était pas encore achevée." (Lettre à Picot, 9 février 1645; Baillet II 265; AT IV 176; O VIII 2, 509; B484)

(11) Note en marge dans Baillet : « lettre MS à Picot du 9 février 1645. Lettre MS à Clerselier du même jour ».

(12) Voir à Pollot, 8 janvier 1644 (AT IV 77, [O VIII 2, 564-565] B441).

(13) Note en marge dans Baillet : « Elzevier se plaignait du peu de débit des *Principes*, comme Maire [de Leyde] s'était plaint au sujet des *Essais*. »

"Monsieur de Sorbière s'était habitué à Leyde (4) pour étudier plus particulièrement les défauts de Monsieur de Saumaise. Mais il ne s'occupait pas tellement de la considération de ce grand homme qu'il ne retournât souvent à Eyndegeest par manière de promenade, et qu'il n'en rapportât toujours quelque nouveau prétexte d'animer Monsieur Gassendi à écrire contre Monsieur Descartes. Mais pour donner un contrepoids au tort que la plume de cet excellent homme pourrait faire aux *Méditations* de Monsieur Descartes, Dieu permit qu'un Seigneur de la Cour de France entreprît de faire une traduction Française des mêmes *Méditations*, pour en faire connaître plus particulièrement le mérite dans le Royaume, et en procurer la lecture à tous ceux qui n'ayant pas l'usage de la langue des savants, ne laisseraient pas d'avoir de l'amour et de la disposition pour la Philosophie. Il faut avouer que la fin de l'auteur de la traduction n'avait été que la satisfaction particulière qu'il trouvait à exercer son style sur de grands sujets, sans songer à rendre service au Public. Mais sa traduction ayant été recueillie et envoyée à Monsieur Descartes par sa permission, elle fut jugée propre à faire beaucoup honneur à notre Philosophe et à donner un grand relief à sa Philosophie, et Monsieur le Duc de Luynes son auteur fut prié d'en souffrir la publication (5).

Peu de jours après Monsieur Clerselier, l'un des plus zélés et des plus vertueux amis de Monsieur Descartes entreprit de traduire aussi en notre langue les objections faites à ces *Méditations* avec les réponses de Monsieur Descartes. Cette traduction était excellente aussi bien que celle de Monsieur le Duc de Luynes. Mais l'un et l'autre jugèrent que si elles devaient voir le jour, il fallait qu'elles fussent revues auparavant par l'auteur même des *Méditations*, afin qu'en les confrontant avec ses pensées il pût les mettre le plus près de leur original qu'il serait possible et leur en imprimer le caractère. Monsieur Descartes fut obligé de se rendre à un avis si important. Mais, sous prétexte de revoir ces versions, il se donna la liberté de se corriger lui-même, et d'éclaircir ses propres pensées. De sorte qu'ayant trouvé quelques endroits (6) où il croyait n'avoir pas rendu son sens assez clair dans le

Latin pour toutes sortes de personnes, il entreprit de les éclaircir dans la traduction par quelques petits changements, qu'il est aisé de reconnaître à ceux qui confèrent le Français avec le Latin. Une chose qui semblait avoir donné de la peine aux traducteurs dans tout cet ouvrage, avait été la rencontre de plusieurs mots de l'art, qui paraissant rudes et barbares dans le Latin même, ne pouvaient manquer de l'être beaucoup plus dans le Français, qui est moins libre, moins hardi, et moins accoutumé à ces termes de l'École (7). Ils n'osèrent pourtant les ôter partout, parce qu'ils n'auraient pu le faire sans changer le sens dont la qualité d'interprètes devait les rendre religieux observateurs. D'un autre côté Monsieur Descartes témoigna être si satisfait de l'une et de l'autre version, qu'il ne voulut point user de la liberté qu'il avait pour changer le style, que sa modestie et l'estime qu'il avait pour ses traducteurs lui faisait trouver meilleur que n'aurait été le sien. De sorte que par une déférence réciproque qui a retenu les traducteurs et l'auteur, il est resté dans l'ouvrage quelques-uns de ces termes scolastiques, malgré le dessein qu'on avait eu de lui ôter le goût de l'école en le faisant changer de langue. Cet éclaircissement touchant la traduction des *Méditations* et des *Objections* est nécessaire, non seulement pour justifier les traducteurs sur les changements dont l'auteur est le seul responsable, mais pour faire voir aussi que la traduction Française vaut mieux que l'original Latin, parce que Monsieur Descartes s'est servi de l'occasion de la revoir pour retoucher son original en notre langue. C'est un avantage qu'a eu aussi dans la suite la version française des *Principes* de Monsieur Descartes faite par l'Abbé Picot (8). De sorte que tous ses Français tant originaux que traduits sont préférables à ceux qui sont Latins. C'est-à-dire que toutes les traductions qu'il a revues valent mieux que ses originaux mêmes.

Pour ne rien omettre de ce qui peut regarder la traduction des *Méditations*, il suffit de remarquer qu'encre qu'elle ait été faite en 1642, néanmoins la révision ou la correction par Monsieur Descartes ne s'en fit qu'en 1645, et que la première impression qui en fut faite à Paris ne fut en état de paraître que pour les étrennes de l'an 1647." (Baillet II 171-173; AT IV 193-195; O VIII 2, 715-716; B 490)

(4) Note en marge dans Baillet : « Lettr(es) et Disc(ours) de Sorb(ière) ».

(5) Il est souvent question de cette traduction des *Meditationes* dans la correspondance : voir à Picot, 11 septembre 1644 (AT IV 138, [O VIII 2, 507] B464) et 9 février 1645 (AT IV 177, [O VIII 2, 508-509] B484); à Clerselier, 10 avril 1645 (AT IV 192-195, [O VIII 2, 714-716] B490), 20 décembre 1645 (AT IV 338-339, [O VIII 2, 716-717] B531), 12 janvier 1646 (AT IV 357-358, [O VIII 2, 717] B539), 23 février 1646 (AT IV 362, [O VIII 2, 718] B542) et 9 novembre 1646 (AT IV 563-564, [O VIII 2, 725] B585); et enfin à Picot encore, 8 juin 1647 (AT V 63-64, [O VIII 2, 515-516] B626).

(6) Note en marge dans Baillet : « Lettr(e) MS de Desc(artes) à Clersel(ier) du 10 d'Avril 1645. »

(7) Note en marge dans Baillet : « Ibid. lettr(e) à Clerselier MS ».

(8) Voir à Picot, 17 février 1645 (AT IV 180-181, [O VIII 2, 509-510] B 486).

Michelle Beyssade et Jean-Marie Beyssade ont publié une nouvelle édition des *Méditations métaphysiques. Objection et Réponses*, Paris: Garnier-Flammarion 1979 (édition revue et corrigée 2011) :

"Les textes retenus ont été établis à partir des deux éditions Adam et Tannery (AT) et F. Alquié, mentionnées dans la bibliographie. Nous les avons vérifiés sur les éditions originales, latines (1641 et 1642) et française (1647). Pour la commodité des lecteurs, nous indiquons toujours la pagination correspondante dans l'édition AT à laquelle les commentateurs modernes font tous référence : soit que notre texte reproduise le texte d'AT, soit qu'il en donne une traduction (quand l'original latin n'a pas été traduit du vivant de Descartes, ou que la traduction n'a pas été revue et autorisée par lui, auquel cas elle ne figure pas dans l'édition AT).

Même revues et autorisées par Descartes, les traductions de Luynes et de Clerselier s'écartent souvent de l'original latin. Nous n'indiquons ni les dédoublements (deux mots français rendant un mot latin) ni les additions qui visent à expliciter une expression : nous ne signalons que les différences qui modifient le sens. Pour les

Méditations, nos notes reprennent en caractères droits le dernier mot français qu'une traduction exacte garderait et ajoutent la suite en italiques.

Quand elles n'ont pas été revues et autorisées par Descartes, nous avons pourtant retenu de préférence les traductions de l'époque, en particulier celle de Clerselier, et nous en avons corrigé les inexactitudes les plus manifestes.

Nous avons modernisé l'orthographe, et modifié la ponctuation. Nous avons également retouché, pour le texte latin des *Méditations*, la répartition en alinéas, incertaine dans les éditions originales (dont Descartes a lui-même dénoncé de ce point de vue les insuffisances) et refaite arbitrairement dans l'édition AT. Nous avons respecté les alinéas du texte français, sauf en de rares endroits où nous avons retenu les améliorations apportées par Clerselier dans l'édition de 1661.

Aux *Méditations*, et aux *Objections et Réponses* qui les suivent, nous joignons quatre lettres, écrites par Descartes entre la rédaction des *Méditations* et l'édition latine de 1642 : elles constituent autant de réponses à des objections, qui n'ont pas trouvé place dans l'œuvre publiée." (*Note sur le texte de cette édition*, pp. 31-32)

Michelle Beyssade a donné une nouvelle traduction du texte latin : *Descartes Méditations métaphysiques. Meditationes de prima philosophia*. Texte latin accompagné de la traduction du Duc de Luynes. *Méditations de philosophie première*. Présentation et traduction de Michelle Beyssade, Paris : Le Livre de Poche, 1990.

3. ———. 1647. *Les Principes de la philosophie écrits en latin par René Descartes et traduit en François par un de ses Amis*. Paris: Henry Le Gras.

AT IX-2, 1-325; traduction de Paul Picot (1614 - 1668).

Lettre à Picot du 11 septembre 1644 : "Ce fut au Crévis qu'il [Descartes] apprit que les exemplaires imprimés de ses *Principes* étaient enfin arrivés de Hollande à Paris ; Monsieur Picot lui manda qu'il n'avait point trouvé d'expédient plus propre à se consoler de son absence, que la traduction française de cet ouvrage, qu'il avait commencée dès son départ de Paris sur l'exemplaire imparfait (2) qu'il avait apporté par avance de Hollande dans sa valise.

(...)

Il écrivit à Chavagnes le 11 de Septembre [1644] à l'abbé Picot qui lui avait mandé dans sa dernière qu'il avait déjà traduit les deux premières parties de ses *Principes*, et il lui marqua que pour lui il n'avait pas encore su trouver depuis son départ de Paris le temps de lire la traduction française de ses *Méditations* faite par Monsieur le duc de Luynes (5), qu'il avait apportée dans la pensée de s'en faire une occupation agréable dans le cours de son voyage." (Baillet II, 219-220; AT IV, 138; O VIII 2, 507; B 464)

(2) Note en marge de Baillet : « sans figures ».

(5) Voir à Clerselier, 10 avril 1645 (AT IV, 193; [O VIII 2, 714-716] B 490).

Lettre à Picot du 8 novembre 1644 : "Après la fête de saint Simon (2), le P.

Mersenne délivré de l'impression du gros recueil de pièces physiques et mathématiques qu'il intitula *Cogitata Physico-Mathematica*, et n'ayant plus rien au départ de Monsieur Descartes qui pût le retenir à la Ville, partit pour un voyage de huit ou neuf mois en Italie (3) ; et Monsieur Descartes, ayant le reste des exemplaires de ses *Principes*, sous la disposition de Picot, chez la veuve Pelé, libraire de la rue Saint-Jacques (4), prit la route de Calais pour retourner en Hollande (5). Il fut arrêté par les vents dans cette ville pendant près de quinze jours, où il ne put s'occuper d'autre chose que de la lecture de la version française que l'abbé Picot son hôte avait faite de son livre des *Principes* et dont il avait apporté les deux premières parties avec lui. Il en écrivit au traducteur le 8 de novembre pour lui marquer qu'il la trouvait excellente, et qu'il ne pouvait la souhaiter meilleure."

(Baillet II, 246-247; AT IV 147; O VIII 2, 508; B 468)

(2) Le 28 octobre.

(3) Constantin Huygens recommande Mersenne à Jean-Louis Calandrini à Genève, le 30 août 1644 (*Brwg [De Briefwisseling van Constantjin Huygens, (1608-1687), 6 voll., 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1911-1917] 55, vol. 4, n. 3723*) et le même

jour (n. 3724) à J. Van Santen, lieutenant du prince d'Orange, pour lui laisser visiter le château d'Orange.

(4) Sur la veuve Pelé et ses relations avec les Elzevier, voir H.-J. Martin, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII^e siècle*, 3e éd., Genève, éd. 1999, t. I, p. 315.

(5) Note en marge dans Baillet : « lettre à Picot du 8 novembre 1644 ».

Lettre à Picot du 9 février 1645 : "L'abbé Picot ne lui [à Descartes] envoya la troisième partie (2) que le mois de Février de l'année suivante, et il n'en parut pas moins satisfait (3). L'abbé l'ayant accompagnée de quelques difficultés dont il de demandait l'explication, Monsieur Descartes en lui envoyant cette explication lui manda que ces difficultés mêmes, de la manière dont il les lui a proposées, faisaient honneur à sa traduction et montraient que le traducteur entendait parfaitement la matière ; parce qu'elles n'auraient pu tomber dans l'esprit d'une personne ne l'aurait entendue que superficiellement (4)." (Baillet II, 246-247; AT IV 147; O VIII 2, 508; B 468)

(2) De la traduction française des *Principia*.

(3) Note en marge dans Baillet : « t. 3 des *Lettres* p. 612 du 17 février [c'est la lettre suivante]; item lettre MS de Descartes à Picot du 9 février 1645 ».

(4) Note en marge dans Baillet : « lettre MS à Picot du 1er juin 1645 ».

Changements dans la traduction française :

"L'historique de cette traduction se trouve à sa place dans la *Vie de Descartes*, [de Paul Adam] au dernier volume de l'ancienne édition. (*) On ne donnera donc ici que les renseignements relatifs au texte même.

L'édition française de 1647, comparée à l'édition latine de 1644, offre d'abord une particularité importante. Entre l'*Épître* ou la Dédicace à la princesse Elisabeth, placée en tête dans l'une comme dans l'autre, et les *Principes* proprement dits, Descartes a inséré, dans la traduction, une *Lettre de l'Auteur à celui qui a traduit le Livre*, laquelle, ajoute-t-il, *peut ici servir de Préface*." (p. III)

(...)

"De qui ce texte est-il exactement ? De l'abbé Picot seul, qui est, comme on sait, « l'ami de Descartes », qui a traduit le livre des *Principes* ? Ou bien, en certains endroits, de Descartes lui-même, qui a revu la traduction ? Ou même peut-être, car on serait tenté d'aller jusque-là, de Descartes seul, qui aurait alors récrit en français, pour une partie, sinon en entier, ses *Principia Philosophiæ* ?

Pour la traduction des *Principes*, nous n'avons guère qu'une phrase, la première de la Lettre-préface à l'abbé Picot : « La version que vous avez pris la peine de faire de mes *Principes* est si nette et si accomplie, quelle me fait espérer qu'ils seront lus par plus de personnes en Français qu'en Latin, et qu'ils seront mieux entendus. » (Ci-après, p. 1, l. 5-9.)" (p. VII)

(...)

"Deux témoignages, l'un et l'autre du XVII^e siècle, semblent d'abord trancher définitivement la question. Le premier se trouve dans un vieil exemplaire de la première édition des *Principes* en français, celle de 1647 : les marges des pages donnent un assez bon nombre de notes manuscrites, de trois ou quatre écritures différentes; l'une est certainement de l'abbé Legrand, qui prépara, nous l'avons vu, une édition nouvelle des Œuvres de Descartes, mais mourut en 1704, sans avoir eu le temps de rien publier. Plusieurs de ces notes (non pas celles de Legrand, il est vrai), remontent à l'année 1659 ; c'est la date donnée par l'une d'elles, que nous reproduisons à la page 119 ci-après." (*Avertissement aux Principes de la philosophie*, AT 9-2, p. X)

"En regard de cet article, on lit à la marge de l'exemplaire annoté : « La version est ici de Mr D. (*Note MS. d'une première main, peut-être celle de Clerselier ? Ce qui suit est d'une autre main, sûrement celle de Legrand*) Ce que nous jugeons ainsi à cause de l'original que nous en avons entre les mains écrit de sa propre main (*primitivement de la propre main de Mr Desc., ces derniers mots barrés*). Et il n'est pas croyable que si cette version n'était pas de lui, il se fut donné la peine de la transcrire, lui qui d'ailleurs était si accablé d'affaires. » Cette note si importante a été discutée dans notre *Avertissement*."

Note de Paul Adam au § 41 de la Troisième partie : Que cette distance des Étoiles fixes est nécessaire pour expliquer les mouvements des Comètes (AT IX-2, p. 121)

"La première édition Adam-Tannery comportait ici la phrase :

« au premier volume de la présente édition », ce qui indiquait que l'intention initiale des éditeurs avait été de placer la *Vie de Descartes* en tête de leur publication et situait le commencement de la réaction du présent Avertissement à une époque antérieure à 1896. En fait, l'intention ne fut pas suivie d'effet, puisque la *Vie de Descartes* par Ch. Adam (datée de 1910) se trouve dans le dernier tome, numéroté XII, de ce qui est devenu maintenant l'ancienne édition Adam-Tannery.

D'où la correction introduite par nous dans le texte.

Voici l'essentiel de ce que l'on trouve au tome XII p. 360-361 concernant l'historique de la traduction évoqué en ce début de l'Avertissement des *Principes*.

« Sitôt les *Principes* publiés en latin, Picot se mit à les traduire.

Descartes était alors en France ; avant de retourner en Hollande, il avait déjà reçu la première et la seconde partie, mises en français.

Le reste vint le rejoindre à Egmond. Et à ce propos, une question encore se pose. Il a existé de cette traduction un manuscrit aujourd'hui perdu, manuscrit autographe qui commençait à l'article 41 de la troisième partie : ce manuscrit pouvait faire croire qu'à partir de là jusqu'à la fin, la traduction était de Descartes lui-même, et non de Picot ; bien mieux, ce n'était plus une traduction, mais le propre texte, et un texte français du philosophe (1). De fait, nous savons que quelques parties peut-être, ne fut-ce que celle qui est relative à l'aimant, ont été au moins résumées par lui en français pour son ami Pollot, qui ne savait pas le latin (2). Et nous savons aussi que la traduction française contient de nombreuses additions, lesquelles sans doute Picot n'eût point osé faire de son autorité, et qui, par conséquent, sont de Descartes. C'est même ce qui permet de résoudre le problème. Qui donc, en effet, pouvait insérer, chacune à sa place, toutes ces additions dans le texte déjà traduit, sinon l'auteur, et nul autre que lui ? Et il l'aura fait en recopiant le tout de sa main, travail délicat que lui seul encore pouvait faire, ce qui explique qu'il en ait pris la peine. C'est ainsi que nous avons deux textes pour les *Principes de la Philosophie* : le texte latin, publié d'abord en 1644, et un texte français, publié en 1647, traduction du premier pour la plus grande part, et pour le reste addition de Descartes lui-même. Il ne sera pas sans intérêt de noter, chemin faisant, en quel sens ont été faites ces additions : quelle préoccupation ou arrière-pensée ne révèlent-elles pas ça et là ? »

On ne peut qu'être surpris de la différence de ton que cet « historique » (publié en 1910) présente avec les p. X à XVIII du présent *Avertissement* qui porte la signature de Ch. Adam à une date (décembre 1904) toute proche de la mort de P. Tannery (27 novembre).

Tandis que ces pages aboutissent à des conclusions très nuancées en raison des constatations concernant la traduction des règles du choc, l'« historique » se fait affirmatif pour l'attribution à Descartes lui-même de toutes les additions par rapport au texte latin. C'est donc un fait qu'entre 1904 et 1910 Ch. Adam n'a pas cru devoir conserver la prudence qui s'exprime si remarquablement à la fin de l'*Avertissement* p. XX.

Le lecteur qui suivrait l'invitation de ce premier paragraphe de l'*Avertissement* et se fierait à la version de l'« historique » telle qu'elle apparaît dans le tome XII de la précédente édition Adam-Tannery, risquerait d'être induit en erreur. Les nuances et la prudence que nous soulignons comme les qualités majeures de l'*Avertissement* sont à observer soigneusement.

Conformément à la suggestion de la page XVIII et à l'attention portée par Paul Tannery aux règles du choc, la comparaison attentive du texte latin et de la version française pour les articles 43 à 52 de la IIe partie est révélatrice. Mais, tandis que pour les articles 46 à 52 les corrections et additions sont pertinentes, pour les articles 43 à 45 les modifications par rapport au texte latin introduisent des non-sens flagrants que l'on ne saurait en aucune manière attribuer à Descartes. Cf. Pierre Costabel « Essai critique de quelques concepts de la mécanique cartésienne », *Archives Internationales d'Histoire des Sciences*, t. XX, N° 80, 1967, p. 235-252.

La critique interne impose au moins pour le passage indiqué la certitude d'une situation étrange : à savoir la juxtaposition, dans l'édition française des *Principes*, d'éléments corrigés et d'éléments abandonnés par l'auteur au jugement infirme de son traducteur.

L'histoire de la traduction est donc encore à faire et garde ses secrets.

Pour Picot, traducteur des *Principes*, voir la notice biographique au tome IV de la *Correspondance* de Descartes par Adam et Milhaud p. 402 et pour Pollot la notice au tome I de la même publication p. 459.

Notons encore que les remarques relatives au style de Picot, que le présent *Avertissement* contient p. VIII et IX, sont confirmées par la récente découverte d'une lettre de Picot à Carcavi, du 5 août 1649. Cette lettre où Picot est consulté en tant que commentateur autorisé des *Principes* est actuellement en cours de publication par les soins de J. Beauce pour le dernier numéro du tome XXIV (1971) de la *Revue d'Histoire des Sciences (P.U.F.)*. [*] (*Appendice* de Bernard Rochot à la nouvelle édition de AT 9-2, Paris: Vrin 1989, pp. 354-355)

(1) cf. *infra*, p.121, note a.

Voir pour ce qui suit, l'*Avertissement*, p. X-XVIII.

(2) A.T., IV, p. 73, l. 37 ; du 1er janvier 1644. Pollot (Pallotti) était d'origine italienne. cf. AT XII, p. 360, note.

[*] Joseph Beauce, "Lettre inédite de Picot à Carcavi relative à l'expérience barométrique (5 août 1649)", *Revue d'Histoire des Sciences*, 24, 1971, pp. 233-246.

4. ———. 1647. *Lettre de l'Auteur à celui qui a traduit le livre laquelle peut ici servir de Préface* Paris: Henry Le Gras.

Première édition : Appendice à la traduction des *Principes de la philosophie* par Paul Picot.

AT IX-2, 1-20; B Op. I, 2214-2237.

Lettre-préface des Principes de la philosophie, présentation et notes par Denis Moreau, Paris: GF-Garnier-Flammarion 1996.

La préface est annoncée dans la lettre à Étienne Charlet du 4 décembre 1646 : "Les lettres que j'ai eu l'honneur de recevoir de la part de Votre Révérence m'ont extrêmement obligé (2), et j'aurai soin d'empêcher, autant qu'il sera en mon pouvoir, qu'aucun de mes amis ne fasse rien contre les bons conseils que j'y trouve. Ce m'est beaucoup quelles m'apprennent que vous ne trouverez point mauvais, si, sans attaquer personne en particulier, on dit son sentiment, en général, de la philosophie qui s'enseigne communément partout. C'est un sujet auquel il est malaisé de s'abstenir de tomber; mais, parce que avait été commencé par un de mes amis, ne m'a pas satisfait, je l'ai prié de ne point continuer ; et afin de pouvoir mieux user de toute la circonspection et retenue qui sera requise pour faire que cela n'offense personne, je pense que je prendrai moi-même la plume, non point pour en écrire un long discours, mais pour mettre seulement par occasion, dans une préface (3), les choses dont il me semble que ma conscience m'oblige d'avertir le public. Car je puis dire, en vérité, que si je n'avais suivi que mon inclination, je n'aurais jamais rien fait imprimer, et que je n'ai point d'autre soin que de m'acquitter de mon devoir, ni d'autre passion que celle qui est excitée par le souvenir des obligations que je vous ai, et me fait être..." (AT IV, 587-588; O VIII 1, 638; B 594)

"M. Descartes partit de La Haye le 7 de juin [1647] pour Rotterdam, d'où il écrivit le lendemain à l'abbé Picot sur le point de passer à Middelbourg pour s'embarquer le jour suivant à Flessingues, dans l'espérance d'arriver au bout de quinze jours à Paris, où il fut reçu et logé par cet ami, qui depuis le premier voyage de M. Descartes en France avait quitté la rue des Écouffes pour celle de Geoffroy-l'Ânier, où il avait pris une maison conjointement avec Mme Scarron de Mandine. Son dessein était de passer en Bretagne dès le commencement de juillet, pour régler les affaires qui servaient de prétexte à son voyage. Mais l'édition française de ses *Principes* qui s'achevait entre les mains de leur traducteur son hôte lui donna occasion de différer de quelques jours, tant pour y faire une préface, que pour voir entièrement débarrassé de cette occupation un homme qui devait être de sa compagnie dans son voyage." (Baillet II, 323)

5. ———. 1648. *Notae in programma quoddam sub finem anni 1647 in Belgio editum, cum hoc titulo: Explicatio mentis humanae, sive animae rationalis, ubi explicatur quid sit, et quid esse possit*. Amstelodami: Ex Officina Ludovici Elzevirii.
Remarques sur une œuvre de Henricus Regius (Hendrik De Roy, 1598-1679).
AT VIII-2, 341-369; B Op II, 2250-2287.
Traduction française de Claude Clerselier: *Remarques de René Descartes sur un certain placard imprimé aux Pays-Bas vers la fin de l'année 1647, qui portait ce titre : Explication de l'esprit humain, ou de l'âme raisonnable : où il est montré ce qu'elle est, et ce qu'elle peut être*, dans Clerselier-Lettres, t. I, p. 434-462, repris Alquié, t. III (1643-1650), pp. 787-820.
Descartes. Lettres à Regius et Remarques sur l'explication de l'esprit humain, Texte latin, traduction, introduction et notes par Geneviève Rodis-Lewis, Paris: Vrin 1959.
Table des matières : Introduction 7-19; Lettres de Descartes à Regius (texte latin et traduction) [16 lettres de Descartes à Regius; 2 lettres de Regius à Descartes) 21-141; Notes sur le Placard de Regius : XIX. Lettre d'envoi de Descartes [à Hogelande ?], [décembre 1647] 142; Remarques de R. Descartes sur un certain placard... intitulé : Explication de l'Esprit humain ou de l'Ame raisonnable, où il est montré ce qu'elle Est et ce qu'elle peut être 143; Texte de Regius 146; Examen du placard 154; Appendice.
I. Extraits de l'Épître de Descartes à Voet [mai 1643] (sur quelques objections à sa métaphysique)
A. 190; B. 192;
II. Textes choisis de Regius (*Philosophia naturalis...*)
A. Critique du privilège du *Cogito* 196; B. Rapports de la pensée et de l'étendue 196; C. Douter du corps n'implique pas que l'esprit en soit réellement distinct 198; D. L'âme peut aussi bien être mode corporel, attribut ou substance 200; E. L'âme ne pense pas toujours en acte : sa dépendance des conditions organiques 202; F. Certitude et révélation divine 202; G. Critique des idées innées et des preuves cartésiennes de l'existence de Dieu 206-213.
"Ces divers textes, ainsi rapprochés, sont rendus plus accessibles au grand public par la confrontation avec l'original latin d'une traduction française suffisante pour la compréhension d'ensemble du texte. Des versions anciennes utilisées (5) sont assez lâches et devraient inciter le lecteur à interpréter plus strictement le détail du latin : pour l'y aider nous les avons revues de près, mis entre crochets dans le texte français les additions et paraphrases dont Clerselier surtout est coutumier, souligné par des caractères gras, les divergences portant sur un ou deux mots, corrigé directement sans le mentionner à chaque fois quelques erreurs de détail incontestables, et indiqué en note une traduction plus précise dans les seuls cas où cette rectification pouvait embarrasser un débutant." (pp. 17-18, notes omises)
(5) Dans le premier volume des *Lettres de Descartes* publié en 1657, Clerselier donne le texte latin des lettres à Regius, qu'il nomme M. De Roy : lettres n° 81-99, suivies pour les « Remarques sur un certain placard... » par une version « faite autrefois » (préface), sans le texte original. C'est cette traduction des *Notae* qui est ici reproduite et pour les lettres à Regius, celle des éditeurs parisiens de 1724-1725, t. II, p. 228-482, 1. n° 12-30 (cf. notre édition des *Lettres à Arnauld et Morus*, Vrin, 1953, Introduction, p. 8-9). Pour les deux passages de l'*Epistola ad Voetium*, qui n'avait jamais été traduite avant l'édition V. Cousin (1825, t. II), la parenté du style des éditions anciennes avec celui de Descartes ne jouant plus, nous proposons notre propre version, comme pour les textes de Regius traduite en *Appendice*.
Une traduction inédite du texte latin sous la direction de Denis Moreau est disponible à l'adresse : caphi.univ-nantes.fr/Traduction-inedite-du-texte-latin
"« Opuscule des plus rares, dont L. Elzevier a été l'éditeur, mais qui sort des presses de Fr. Hackius à Leyde », ajoute Alphonse Willems, p. 269-270 de son ouvrage, *Les Elzevier* (Bruxelles, 1880).
Dès 1650, le même texte fut reproduit, au volume des *Méditations* en latin, après les sixièmes *Objections et Réponses*, dans les cinq éditions successives des Elzevier, 1650, 1654, 1663, 1670 et 1678, et plus tard dans celles des Blaeu, à Amsterdam, à partir de 1683. (Voir notre t. VII, p. IX-XII.)

Cependant Clerselier avait donné, au tome I, p. [542-571], de ses *Lettres de Mr Descartes*, 1657, à la suite de la lettre 99, une version française des *Notæ in Programma*, sous le titre suivant : REMARQUES DE RENÉ DESCARTES, Sur un certain Placard imprimé aux Pays-Bas vers la fin de l'année 1647, qui portait ce titre : *Explication de l'Esprit humain, ou de l'Ame raisonnable, où il est montré ce qu'elle est et ce qu'elle peut être. Version.* Clerselier avertit, dans la Préface de ce tome I, qu'il a fait autrefois cette version lui-même. (Voir notre t. V, p. 625, l. 25-28.) N'étant donc qu'une version de Clerselier, elle n'a pas à figurer dans une édition des *Œuvres* de Descartes, et nous n'avons à nous occuper que de l'original, qui est le texte latin." (AT VIII, 2, *Avertissement*, p. XI.)

"Sur la fin de l'année 1647 l'on vit paraître en Hollande deux écrits latins auxquels il semblait que M. Descartes ne devait point se montrer indifférent. Le premier était directement contre lui, et était intitulé *Considération sur la méthode de la philosophie cartésienne*. Il avait pour auteur ce Revius théologien de Leyde qui, n'ayant pu réussir à faire condamner les écrits de M. Descartes, n'avait su faire autre chose que d'appliquer à ses chagrins le remède qu'il avait entre ses mains, et de prendre la voie des satires et des libelles, pour se donner une satisfaction, qu'il n'avait pu recevoir de ses supérieurs. M. Descartes ayant remarqué que ce libelle n'était rempli que de *cavillations inutiles*, et de calomnies trop noircies pour pouvoir être crues de personne, jugea qu'il devait plutôt en rendre grâce à son auteur que de s'en tourmenter, parce que cet auteur montrait assez par là qu'il n'avait rien trouvé dans ses écrits qu'il pût reprendre avec quelque apparence de justice, et qu'ainsi il en confirmait mieux la vérité, que s'il avait entrepris de les louer publiquement. L'autre écrit latin qui parut en même temps le toucha davantage, quoiqu'il ne s'adressât à lui qu'indirectement, et qu'il pût dissimuler la chose sans intéresser sa réputation. Il avait pour titre *Explication de l'Esprit humain ou de l'Ame raisonnable, où l'on montre ce qu'elle est et ce qu'elle peut être*. Il fut imprimé à Utrecht, premièrement en forme de petit livre sous le nom de M. Regius son ancien disciple, et ensuite en feuille étendue par manière de programme ou placard pour être affiché dans les places et les rues, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. M. Descartes l'ayant reçu de cette seconde forme reconnut aussitôt l'auteur par le style et par le bruit commun. Il y remarqua plusieurs opinions qu'il jugeait fausses et pernicieuses ; et parce qu'on était encore assez communément persuadé que M. Regius était toujours dans les sentiments qu'il lui avait inspirés autrefois, il se crut obligé de découvrir les erreurs de cet écrit, de peur qu'elles ne lui fussent imputées par ceux qui, n'ayant pas lu ses , et surtout ses *Méditations*, tomberaient par hasard sur la lecture de cet écrit de Regius. Il en composa la réfutation en latin sur la fin du mois de décembre, et elle fut imprimée à Amsterdam avant qu'il en sût (a) rien, et sans sa participation, avec des vers et une préface qui n'eurent point son approbation, quoique les vers fussent de son ami M. Heydanus (b) qui n'avait pas jugé à propos d'y mettre son nom (c). Nous avons aujourd'hui cette réfutation traduite en français au premier volume de ses lettres précédée de l'écrit ou placard de M. Regius, contenant vingt et un articles ou assertions par manière de thèses sur l'Ame raisonnable, où cet auteur avait mis pour conclusion ce que M. Descartes avait dit autrefois dans l'Épître dédicatoire de ses *Principes*, qu'il n'y a point de gens qui parviennent plus aisément à une haute réputation de piété que les superstitieux et les hypocrites. M. Regius fit une réponse assez modeste aux observations que M. Descartes avait faites sur son placard. Mais toute sa modération ne fut point capable d'attirer une réplique de M. Descartes." (Baillet II, 334-335)

(a) a. Sous le titre de *Nota in Programma quoddam*, etc.

(b) Je croirais que c'est plutôt M. Huyghens.

(c) Tome I, p. 434, 439.

Sur ce texte de Descartes voir :

Theo Verbeek, *Descartes et Regius. Autour de l'Explication de l'esprit humain*, Amsterdam-Atlanta: Rodopi 1993.

Table des matières : Th. Verbeek: Préface V-IX; Th. Verbeek: Le contexte historique des *Notæ in programma quoddam* 1; G. Rodis-Lewis: Problèmes discutés entre Descartes et Regius: L'âme et le corps 35; A. Bitpol-Hespéries: Descartes et Regius:

leur pensée médicale 47; G. Olivo: L'homme en personne 69; H. H. Kubbinga: Le concept d' » individu substantiel « chez Beeckman et chez Descartes 93; Bibliographie 105; Index 113-114.

Alain de Libera, *Remarques sur un placard : Descartes contre Regius*, dans Julein Dutant, Davide Fassio, Anne Meylan (éds.), *Liber Amicorum Pascal Engel*, Genève: Université de Genève, Faculté des Lettres, pp. 647-673 /disponible en ligne à l'adresse : unige.ch/lettres/philo/publications/engel/liberamicorum/ ("Le « sujet cartésien » est sorti du placard en janvier 1648, avec les *Notae in Programma* publiées en réponse au libelle de Regius, et mises à l'Index dès 1663." (p. 656).

6. ———. 1647/1648. *La description du corps humain et de toutes ses fonctions*. Première publication : Clerselier 1664, pp. 99-154 avec le titre "*La formation du fœtus*", qui est de Clerselier: voir l'*Avertissement* dans AT XI p. 219. AT XI 223-286; B Op. II, 510-597. Préface de Claude Clerselier aux éditions 1664 et 1677 du *Monde* et de l'*Homme*, AT XI, pp. XI-XXIV; B Op. II, 598-669. Première partie : Préface 223 ; Seconde partie : Du mouvement du Cœur et du Sang 228 ; Troisième partie : De la Nutrition 246 ; Digression, dans laquelle il est traité de la formation de l'Animal. Quatrième partie : Des parties qui se forment dans la semence 253 ; Cinquième partie : De la formation des parties solides 273-286. *L'Inventaire de Stockholm*, à la lettre G donne cette description du manuscrit : "Un traité intitulé *La Description du corps humain*, où il y a quatre feuillets de suite, et deux autres feuillets dont la suite ne se trouve point jointe, aussi un (en blanc), contenant le titre des chapitres d'un traité à faire de la nature de l'homme et des animaux. A cette liasse ont été joints dix ou douze feuillets, en partie interrompus, qui traitent du même sujet, mais sans qu'il paraisse de liaison avec les précédents." (AT X, 9-10). "L'inventaire des papiers de Descartes indique, à la lettre G, un Traité MS. intitulé : *La Description du corps humain*. Voir t. X, p. 9, l. 17.) Une lettre MS. de Clerselier, que nous avons aussi imprimée (*ibid.* p. 13-14) , en donne le commencement. Or ce commencement est identique aux premières pages d'un Traité que Clerselier a publié, dans son volume de 1664, à la suite du *Traité de l'Homme*, sous le même titre initial de *La Description du Corps humain*, bien qu'il imprime en haut des pages ce titre différent *De la Formation du Fœtus*. L'authenticité de cette publication est donc assurée incontestablement. A vrai dire, ce double titre de Clerselier demande explication. Mais c'est que le Traité, d'ailleurs inachevé, comprend aussi deux parties distinctes : la première, en effet, entreprend une description du corps humain, ou plutôt de ses fonctions, avec un programme complet que s'était tracé Descartes (p. 112-113, édit. Clerselier), et qu'il n'a fait qu'entamer ; la seconde apparaît comme une digression, et c'est bien ainsi que Clerselier la présente (*ibid.*, p. 137) ; elle explique la formation de l'animal. Mais entre les deux la soudure existe, et non pas une soudure artificielle : Descartes l'a faite lui-même de sa main. Toutefois le second titre de Clerselier : *De la Formation du Fœtus*, semble bien être de l'éditeur ; outre qu'il ne convient pas à l'ensemble du traité, et ne désigne réellement que la seconde partie, la « digression » , Descartes aurait intitulé celle-ci *De la Formation de l'animal*; et c'est aussi le titre que nous mettrons en haut des pages, pour cette seconde partie, réservant pour la première : *Description du Corps humain*." (AT XII, 219-220) Lettre à la princesse Élisabeth du 31 janvier 1648 : "... j'ai maintenant un autre écrit entre les mains, que j'espère pouvoir être plus agréable à Votre Altesse : c'est la description des fonctions de l'animal et de l'homme." (AT V, 112 = Baillet II, 337-338; O VIII 2, 292; B642).

7. ———. 1648. *Projets d'une école des arts et métiers (Extraits de Baillet)*. Baillet II 433-434; AT XI, 659-660; B Op. II, 918-921. "Une offre d'un autre ami, M. d'Alibert lui plut davantage. Celui-ci songeait à fonder une École des arts et métiers, dont il aurait fourni les frais, et qui devait être ouverte en dehors des heures ou des jours de travail, aux artisans et ouvriers désireux de

s'instruire. L'idée répondait bien aux vues de Descartes sur l'union de la théorie et de la pratique, ou de la science et de ses applications : la science toute seule reste sans effets utiles, et l'art ou le métier, sans la science, n'est qu'une routine aveugle, incapable de se perfectionner." (Charles Adam, *Vie et œuvres de Descartes*, Paris: Cerf, 1910, p. 470.)

8. ———. 1648. [*Entretien avec Burman*] *Responsiones Renati Des Cartes ad quasdam difficultates ex Meditationibus ejus, etc., ab ipso haustae*.
Première édition dans : *Revue Bourguignonne de l'Enseignement supérieur*, 1896, pp. 1-52.
AT V, 146-179; B Op. II, 1246-1307.
Traductions :
Entretien avec Burman. Manuscrit de Göttingen, Texte présenté, traduit et annoté par Charles Adam, Paris: Boivin 1937 (Seconde édition Paris: Vrin, 1975).
L'entretien avec Burman, Édition, traduction et annotation par Jean-Marie Beyssade, Paris: Presses universitaires de France, 1981.
Table des matières : Avertissement 5; Chronologie des éditions antérieures 10; Liste des abréviations 11;
L'ENTRETIEN AVEC BURMAN
Méditations métaphysiques 13; Remarques sur un Placard 94; Principes de la philosophie 96; Discours de la méthode 134;
RSP OU LE MONOGRAMME DE DESCARTES
Philosophie, histoire de la philosophie, 153 De l'âme à l'homme, 160 L'intellection de l'infini, 171 L'ontologie cartésienne, 181 L'interprétation des signes, 190
Index 209-212.
Éditions utilisées par Burman :
Renati Descartes, *Meditationes De Prima Philosophia, In quibus Dei existentia et animae humanae a corpore distinctio demonstrantur. His adiunctae sunt variae objectiones doctorum virorum in istas de Deo et anima demonstrationes; Cum Responsionibus Authoris. Secunda editio septimis objectionibus antehac non visis aucta*. Amstelodami, Apud Ludovicum Elzevirium, 1642);
Renati Des-Cartes, *Principia Philosophiae*, Amstelodami, Apud Ludovicum Elzevirium, Anno 1644);
Renati Descartes, *Notae in Programma quoddam, sub finem anni 1647 in Belgio editum cum hoc titulo: Explicatio mentis humanae sive animae rationalis, ubi explicatur quid sit et quid esse possit*, Amstelodami, Apud Ludovicum Elzevirium, 1648
Renati Des Cartes, *Specimina Philosophiae seu Dissertatio De Methodo...* Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium 1644).
"Ce sont donc des difficultés proposées de vive voix à Descartes par Burman, avec les réponses recueillies par le même Burman de la propre bouche du philosophe, à Egmond, le 16 avril 1648. Quelques mots du feuillet 88, recto, I. 6-7, permettent de reconstituer la scène : ce fut une conversation pendant le repas ; on était à table et ou causait en mangeant (*jam ego concipio et cogito simul me loqui et edere*, dit Descartes donnant comme exemple ce qu'il fait en ce moment). Ailleurs, ayant à citer, (f. 36 verso, l. 5) deux noms de ville, les premiers qui lui viennent à l'esprit sont Alcmaer, la ville la plus proche d'Egmond, et Leyde, la ville natale de son interlocuteur.
François Burman, en effet, était né à Leyde, en 1688. Fils de pasteur, il devint lui-même pasteur ; on le trouve un an à Hanovre, en cette qualité, puis un an à Leyde sous-régent au collège des Etats, enfin professeur de théologie à Utrecht où il mourut le 21 novembre 1679 ; son oraison funèbre fut prononcée par Grævius, dont nous avons rencontré le nom tout à l'heure, dans le même cahier, avec la date de 1691. Burman était donc un tout jeune homme en 1648 : il n'avait que vingt ans, et on ne sait ce qu'on doit le plus admirer des difficultés qu'il propose à cet âge ou de la complaisance avec laquelle lui répond le philosophe, âgé de cinquante-deux ans déjà, et de plus auteur du *Discours de la méthode*, des *Méditations métaphysiques* et des *Principes de Philosophie*. Peut-être aussi Descartes avait-il connu le père à

Leyde ; on s'expliquerait alors qu'il causât en toute liberté devant le fils d'un ami. Il parle, en effet, sans ménagement aucun, des théologiens et même de Saint Thomas ; il dit son mot sur Aristote et sur la Bible ; il met enfin ce petit étudiant dans la confiance de ses derniers travaux, l'hiver de 1647-1648, et même de son régime de vie, régime intellectuel (s'occuper de physique surtout, bien plutôt que de métaphysique) et régime du corps ; bien des détails intimes et tout personnels viennent ainsi confirmer ou compléter ceux que l'on connaissait déjà sur Descartes. De retour à Amsterdam, Burman y rencontre Clauberg, qui, né en 1623, n'était sou aîné que de six ans, et lui fait part de cette conversation. Avait-elle été rédigée déjà, séance tenante, par Burman seul ? ou bien les deux jeunes gens s'entendirent-ils pour la rédiger ensemble, le 10 avril, c'est-à-dire quatre jours après la date même de la conversation, qui avait eu lieu le 16 avril ?

Sont-ce enfin les propres paroles de Descartes, en quelque sorte sténographiées par son interlocuteur, ou seulement le souvenir qu'il en avait gardé, et qu'il a peut-être arrangé avec un ami préoccupé comme lui des doctrines cartésiennes ? Les mots : *responsiones Renati des Cartes... ab ipso haustæ* réponses recueillies de la bouche même de Descartes, et pour ainsi dire puisées à la source), ainsi que l'indication exacte de plus de soixante pages ou articles avec une ligne de chacun textuellement citée rendent la première supposition des plus vraisemblables. Eu tout cas Clauberg prit lui-même copie du texte ainsi rédigé, et c'est la copie de Clauberg qui a été copiée ensuite à Dordrecht, le 13 et 14 juillet, on ne sait en quelle année ni par qui. Clauberg mourut à Duisbourg, le 31 janvier 1665 ; en 1691, parut à Amsterdam une édition de ses *Opera philosophica*, 2 vol. in-4, où ne se trouve pas cette conversation de Descartes et de Burman. Faut-il conjecturer de là qu'elle aurait été copiée pour compléter l'édition, et vers le même temps, cette année 1691 étant aussi mentionnée dans le cahier manuscrit, au feuillet 21, comme date d'une lettre à Grævius ? Le cahier ne serait d'ailleurs entré que plus tard dans la bibliothèque de Crusius [*] (né lui-même en 1715, peut-être seulement à la date de 1751, inscrite, nous l'avons vu, en haut de la première page." (Charles Adam, "Manuscrit de Gottingen. Descartes (Méditations, Principes, Méthode)", *Revue Bourguignonne de l'Enseignement supérieur*, 1896, pp. 2-3)

"Le MS. est paginé seulement au recto des feuilles ; f. 27 à f. 43 inclus. Il comprend trois parties : objections et réponses, 1° sur les *Méditations*, 2° sur les *Principes*, 3° sur le *Discours de la Méthode*.

Les passages sont indiqués avec renvois aux pages de la seconde édition latine des *Méditations* (Amsterdam, Louis Elsevier, 1642), aux articles de chaque livre des *Principes*, et aux pages de la traduction latine du *Discours de la Méthode*, etc. (Amsterdam, Louis Elsevier, 1644). Après l'indication de chaque passage se trouve ordinairement une objection, puis la réponse de Descartes, puis une nouvelle objection, puis une nouvelle réponse, etc. Les réponses sont le plus souvent annoncées par la lettre R, tandis que rien n'annonce les objections. Cela n'a pas d'inconvénient, lorsqu'il n'y a qu'une objection et aussi qu'une réponse à la suite. Mais, s'il y a deux, ou trois, ou même quatre objections successives, il a fallu trouver l'endroit où chacune d'elles commence et se détache de la réponse qui précède. Nous avons indiqué cet endroit par la lettre O entre crochets (O désignant les objections, comme R les réponses). (Charles Adam, AT V, 150).

[*] "Le cahier catalogué à Göttingen Cod. Ms. philol. 264, fit partie de la bibliothèque d'un Crusius (on lit au verso du premier feuillet : « Ex Bibl. M. Crusii »).

"Adam (2), suivi par John Cottingham (3) et Jean-Marie Beyssade (4), estime qu'il doit s'agir de Christian August Crusius (1715-1775), adversaire de Leibniz et Wolff, qui devint professeur de théologie à Leipzig en 1750. Mais en réalité, comme l'indique Hans Werner Arndt (5), il doit plus vraisemblablement s'agir de Magnus Crusius (1697-1751), le livre paraissant être entré dans l'actuelle Niedersächsische Staats und Universitätsbibliothek où M. Crusius était théologien, l'année même de sa mort, comme l'atteste la date 1751 inscrite sur le premier feuillet où apparaît également un cachet Ex Bibliotheca Acad. Georgiæ Augustæ - George Auguste étant le nom de l'Université, fondée en 1737." (Xavier Kieft, "L'Entretien de Descartes

avec Burman : un malentendu historico-philosophique", *Klesis. Revue philosophique*, 11, 2009, pp. 108–134)

(2) Édition de 1896, p. 1 et Adam [1937], p. VIII.

(3) *Descartes' Conversation with Burman*, translated with introduction and commentary by J. Cottingham, Oxford, Clarendon, 1976 (désormais cité « Cottingham »), p. XII.

(4) Beyssade [1981], p. 5.

(5) R. Descartes, *Gespräch mit Burman*, Übersetzt und herausgegeben von H. W. Arndt, Hambourg, Meiner, 1982 (désormais cité « Arndt »), p. I et pp. XXVII-XXVIII. Arndt pense même avoir identifié l'écriture du dit Magnus Crusius.

Johannes Clauberg cite un passage de l'*Entretien avec Burman* (AT V 177) dans le chapitre XVIII de sa *Defensio cartesiana*, Amstelodami, 1652 (repris dans *Opera Omnia Philosophica*, Amstelodami 1691, p. 1000, réédition Hildesheim: Georg Olms 1968)

9. ———. 1648. [*Traité de l'érudition*].

Dans une lettre à Descartes du 5 décembre 1647 Élisabeth de Bohême, princesse Palatine, écrivait :

"Cela vous montre combien le monde a besoin du *Traité de l'Érudition*, que vous avez autrefois voulu faire. Je sais que vous êtes trop charitable pour refuser une chose si utile au public, et que, pour cela, je n'ai pas besoin de vous faire souvenir de la parole que vous [m']en avez donnée." (AT V 97, 4-19 = Baillet II, 337; B636).

Le 31 janvier 1648 Descartes répond :

"J'ai reçu les lettres de votre Altesse du 23 décembre presque aussitôt que les précédentes, et j'avoue que je suis en peine touchant ce que je dois répondre à ces précédentes, à cause que votre Altesse y témoigne vouloir que j'écrive le *Traité de l'Érudition*, dont j'ai eu autrefois l'honneur de lui parler. Et il n'y a rien que je souhaite avec plus de zèle, que d'obéir à vos commandements ; mais je dirai ici les raisons qui sont cause que j'avais laissé le dessein de ce traité, et si elles ne satisfont à votre Altesse, je ne manquerai pas de le reprendre. (2) La première est que je n'y saurais mettre toutes les vérités qui y devraient être, sans animer trop contre moi les gens de l'École, et que je ne me trouve point en telle condition que je puisse entièrement mépriser leur haine (3). La seconde est que j'ai déjà touché quelque chose de ce que j'avais envie d'y mettre dans une préface qui est au-devant de la traduction française de mes *Principes*, laquelle je pense que votre Altesse a maintenant reçue. La troisième est que j'ai maintenant un autre écrit entre les mains, que j'espère pouvoir être plus agréable à Votre Altesse : c'est la description des fonctions de l'animal et de l'homme." (AT V, 111-112 = Baillet II, 337-338; O VIII 2, 292; B642).

(2) On peut se demander s'il ne s'agit pas ici des *Regulae* (voir Descartes, *Écrits de jeunesse*, éd. V. Carraud, Paris, 2013).

(3) Allusion à ses démêlés à Leyde (avec Revius) et à Utrecht (avec Voet).

10. ———. 1649. *Les passions de l'âme*. Paris: Henry Le Gras.

AT XI, 301-488; B Op. I, 2300-2527.

Traduction latine : *Passiones animae per Renatum Des-Cartes: Gallice ab ipso concriptae, nunc autem in exterorum gratiam Latina civitate donatae ab H.D.M.I.V.L.*, Amstelodami apud L Elzevirium, 1650 (la traduction est de Henricus Des-Marets, fils de Samuel Desmarets (1599-1673); voir : Paul Dibon, "La Traduction latine des Passions de l'âme", dans *Regards sur la Hollande du siècle d'or*, Napoli, Vivarium, 1990, pp. 523-550.)

Premières références au thème des "passions de l'âme" dans les écrits de Descartes : "En ce qui concerne la variété des passions que la musique peut exciter par la variété de la mesure, je dis qu'en général une mesure lente excite en nous également des passions lentes, comme le sont la langueur, la tristesse, la crainte, l'orgueil, etc., et que la mesure rapide fait naître aussi des passions rapides, comme la joie, etc. Il faut en dire autant des deux genres de battue : la mesure carrée, qui se résout toujours en membres égaux, est plus lente que celle qui est battue en triplât, c'est-à-dire celle qui se compose de trois parties égales. La raison en est que celle-ci occupe

davantage le sens parce qu'il y a en elle plus de membres à remarquer — à savoir trois —, tandis qu'il n'y en a que deux dans l'autre. Mais une recherche plus exacte de cette question dépend d'une excellente connaissance des mouvements de l'âme, et je n'en dirai pas davantage." (AT X 95; traduction du latin par Frédéric de Buzon, *Abrégé de Musique. Compendium Musicae*, Paris: Presses Universitaires de France, 1987, 62).

"A la suite de cela, il faudrait maintenant parler des diverses vertus des consonances à exciter les passions ; mais une recherche plus exacte de cette manière peut être tirée de ce qui a été dit, et dépasserait les limites d'un abrégé. Car ces vertus sont si variées et dépendent de circonstances si légères qu'un volume entier ne suffirait pas à épuiser la question." (AT X, 111; *Abrégé de Musique cit.*, 88)

"De là, et d'autres choses semblables on pourrait déduire plusieurs choses concernant la nature des degrés, mais cela serait long. Il suit que je devrais traiter maintenant de chaque mouvement de l'âme qui peut être excité par la musique, et je pourrais montrer par quels degrés, consonances, rythmes et choses semblables ils doivent être excités ; mais cela dépasserait les limites d'un abrégé." (AT X, 140; *Abrégé de Musique, cit.*, 138)

"Il y a dans tout esprit certaines parties qui, touchées même légèrement, excitent des passions fortes.

Ainsi un enfant qui a l'âme généreuse, si on le gronde, ne pleurera pas, mais il s'emportera ; un autre versera des larmes.

Si l'on nous dit que de grands malheurs sont arrivés, nous nous attristerons ; si l'on ajoute qu'il y avait en cause quelque méchant, nous nous mettrons en colère. Le passage d'une passion à une autre se fait par les passions voisines ; quelquefois pourtant il y a des passages violents par les contraires : supposez par exemple que la nouvelle d'un grand malheur se répande tout à coup au milieu de la joie d'un festin. De même que l'imagination se sert des figures pour concevoir les corps ; de même l'intelligence emploie certains corps sensibles pour figurer les choses spirituelles, comme le vent, la lumière. Une philosophie plus profonde peut élever l'esprit par la connaissance à des hauteurs sublimes." (*Cogitationes privatae*, AT X 217 (traduction du latin par Foucher de Careil, I, 11).

"Premièrement, pour ce qui est des esprits animaux, ils peuvent être ou moins abondants, et leurs parties plus ou moins grosses, et plus ou moins agitées, et plus ou moins égales entre elles une fois que l'autre (138) ; et c'est par le moyen de ces quatre différences, que toutes les diverses humeurs ou inclinations naturelles (139) qui sont en nous (au moins en tant qu'elles ne dépendent point de la constitution du cerveau, ni des affections particulières de l'âme) sont représentées en cette machine. Car, si ces esprits sont plus abondants que de coutume, ils sont propres à exciter en elle des mouvements tout semblables à ceux qui témoignent en nous de la *bonté*, de la *libéralité* et de l'*amour*; et de semblables à ceux qui témoignent en nous de la *confiance* ou de la *hardiesse*, si leurs parties sont plus fortes et plus grosses ; et de la *constance*, si avec cela elles sont plus égales en figure, en force, et en grosseur ; et de la *promptitude*, de la *diligence*, et du *désir*, si elles sont plus agitées ; et de la *tranquillité d'esprit*, si elles sont plus égales en leur agitation. Comme, au contraire, ces mêmes esprits sont propres à exciter en elles des mouvements tout semblables à ceux qui témoignent en nous de la *malignité*, de la *timidité*, de l'*inconstance*, de la *tardiveté* (a), et de l'*inquiétude*, si ces mêmes qualités leur défont (b).

Et sachez que toutes les autres humeurs ou inclinations naturelles sont dépendantes de celles-ci (140). Comme l'*humeur joyeuse* est composée de la promptitude et de la tranquillité d'esprit ; et la bonté et la confiance servent à la rendre plus parfaite.

L'*humeur triste* est composée de la tardiveté et de l'inquiétude, et peut être augmentée par la malignité et la timidité. L'*humeur colérique* est composée de la promptitude et de l'inquiétude, et la malignité et la confiance la fortifient. Enfin, comme je viens de dire, la libéralité, la bonté, et l'amour dépendent de l'abondance des esprits, et forment en nous cette humeur qui nous rend complaisants et bienfaisants à tout le monde. La curiosité et les autres désirs dépendent de l'agitation de leurs parties ; et ainsi des autres." (AT XI, 166-167; *Le Monde*,

l'Homme, Introduction de Annie Bitbol-Hespériès; textes établis et annotés par Annie Bitbol-Hespériès et Jean-Pierre Verdet, Paris: Seuil, 1996, pp. 146-147)
Le 11 juin 1640 Descartes écrit à Mersenne : "J'écrirai à Monsieur de Zuylichem (84) pour lui demander le livre de Monsieur de la Chambre (85) et vous en dirai mon sentiment." (AT III 87; O VIII 1, 383; B 255).

(84) Lettre à Huygens perdue (Huygens était alors en campagne militaire en Flandre).

(85) Marin Cureau de La Chambre [1594 - 1669], *Les Caractères des passions*, 1640 (privilege du 15 décembre 1639) ; il s'agit des *Passions pour le bien*; un second volume, *Les Passions courageuses*, paraîtra en 1645.

Lettre à Mersenne du 28 janvier 1641 : "J'ai reçu, il y a déjà quelques semaines, le livre de Monsieur de la N. (9), et un autre du dixième livre d'Euclide mis en français (10). Mais pour vous avouer la vérité, sur ce que Monsieur de Zuylichem m'avait dit, avant de me les envoyer, qu'ils ne contenaient rien de fort exquis, et que j'avais d'autres occupations, je les ai laissé reposer, après avoir lu deux ou trois heures dans le premier, sans rien y trouver que des paroles."

(9) Peut-être les *Caractères* de Marin Cureau de La Chambre, dont il est déjà question dans à Mersenne, 11 juin 1640 (AT III 87, [O VIII 1, 383] B 255) et 28 octobre 1640 (AT III 207, [O VIII 1, 415-416] B 278).

(10) *Le Traité des quantités* de J.-A. Le Tenneur.

En 1645 Descartes suggère à la princesse Élisabeth de lire le *De vita beata* de Sénèque (lettre du 21 juillet, (AT IV 253; O VIII 2, 208; B511) ; voir aussi les lettre du 4 août 1645 : "Lorsque j'ai choisi le livre de Sénèque *De vita beata*, pour le proposer à Votre Altesse comme un entretien qui lui pourrait être agréable, j'ai eu seulement égard à la réputation de l'auteur et à la dignité de la matière, sans penser à la façon dont il la traite, laquelle ayant depuis considérée, je ne la trouve pas assez exacte pour mériter d'être suivie." (AT IV, 263, [O VIII 2, 209] B 514), et du 18 août 1645 : "J'ai dit ci-devant ce qu'il me semblait que Sénèque eût dû traiter en son livre ; j'examinerai maintenant ce qu'il traite." (AT IV, 271-272; O VIII 2, 224; B 517).

Descartes expose les premières esquisses de sa théorie des passions dans trois lettres à Élisabeth : 1 septembre 1645 (AT IV 281-287; O VIII 2, 219-223; B 524) ; 15 septembre 1645 (AT IV, 290-296; O VIII 2, 225-2231; B 519) ; 6 octobre 1645 (AT IV, 304-317; O VIII 2, 231-239; B526).

Le commencement du livre est annoncé dans la lettre à la princesse du 3 novembre 1645 : "J'ai pensé ces jours au nombre et à l'ordre de toutes ces passions, afin de pouvoir plus particulièrement examiner leur nature ; mais je n'ai pas encore assez digéré mes opinions, touchant ce sujet, pour les oser écrire à Votre Altesse, et je ne manquerai de m'en acquitter de plus tôt qu'il me sera possible." (AT IV, 331; O VIII 2, 242; B 529).

Un première version du livre est terminée au début de 1646 (lettre d'Élisabeth du 25 avril) : "Cela m'a empêché jusqu'ici de me prévaloir de la permission, que vous m'avez donnée, de vous proposer les obscurités que ma stupidité me fait trouver en votre *Traité des passions* (3), quoiqu'elles sont [sic] en petit nombre, puisqu'il faudrait être impassible, pour ne point comprendre que l'ordre, la définition et les distinctions que vous donnez aux passions, et enfin toute la partie morale du traité, passent tout ce qu'on a jamais dit sur ce sujet." (AT IV 404; O VIII 2, 252; B 554).

(3) Descartes s'était rendu le 7 mars à La Haye (à Chanut, 6 mars 1646, AT IV, 376 l. 11, [O VIII 2, 252] B 545) et avait pu y laisser à la princesse une copie manuscrite de son *Traité des passions de l'âme*.

Voir aussi la lettre à Élisabeth du mai 1646: "Je reconnais, par expérience, que j'ai eu raison de mettre la gloire au nombre des passions (2) ; car je ne puis m'empêcher d'être touché, en voyant le favorable jugement que fait Votre Altesse du petit traité que j'en ai écrit (3) Et je ne suis nullement surpris de ce qu'elle y remarque aussi des défauts, parce que je n'ai point douté qu'il n'y en eût en grand nombre, étant matière que je n'avais jamais ci-devant étudiée, et dont je n'ai fait que tirer le premier crayon (4), sans y ajouter les couleurs et les ornements qui seraient requis pour la faire paraître à yeux moins clairvoyants que ceux de Votre Altesse." (AT IV 407; [O VIII 2, 254] B 556).

(2) *Passions de l'âme* III § 204 (AT XI, 482).

(3) Voir lettre à Élisabeth, 25 avril 1646 (AT IV, 404; [O VIII 2, 252] B 554).

(4) Au sens d' « esquisse ».

Le 20 novembre 1647 Descartes envoie une copie manuscrite de son livre à la Reine Christine de Suède : "J'ai appris de Monsieur Chanut (2) qu'il plaît à Votre Majesté que j'aie l'honneur de lui exposer l'opinion que j'ai touchant le Souverain Bien, considéré au sens que les philosophes anciens en ont parlé ; et je tiens ce commandement pour une si grande faveur, que le désir que j'ai d'y obéir me détourne de toute autre pensée, et fait que, sans excuser mon insuffisance, je mettrai ici, en peu de mots, tout ce que je pourrai savoir sur cette matière." (AT V, 81-82; O VIII 2, 311; B 631).

(...)

"J'omets encore ici beaucoup d'autres choses, parce que, me représentant le nombre des affaires qui se rencontrent en la conduite d'un grand royaume, et dont Votre Majesté prend elle-même les soins, je n'ose lui demander plus long audience. Mais j'envoie à Monsieur Chanut quelques écrits (4), où j'ai mis mes sentiments plus au long touchant la même matière, afin que, s'il plaît à Votre Majesté de les voir, il m'oblige de les lui présenter, et que cela aide à témoigner avec combien de zèle et de dévotion, je suis..." (AT V 87-88; O VIII 2, 314; B 631).

(2) Voir lettre de Chanut, 21 septembre 1647 (AT V, 89-90, B 628; lettre résumée par Descartes à Élisabeth, 20 novembre 1647, AT V 89-92, [O, VIII, 2, 289-290] B633).

(4) Les *Passions de l'âme* et plusieurs lettres envoyées à Élisabeth (21 juillet 1645, AT IV 251-253, [O VIII 2, 207-209] B511 ; 4 août 1645, AT IV 263-268, [O VIII 2, 209-212] B514; 18 août 1645, AT IV 271-278, [O VIII 2, 214-218] B517; 1er septembre 1645, AT IV, 281-287, [O VIII 2, 219-223] B517; 15 septembre 1645, AT IV, 290-296, [O VIII 2, 225-229] B521, et, en partie, 6 octobre 1645, AT IV, 304-317, [O VIII 2, 231-239] B 526); à Élisabeth, 20 novembre 1647 (AT V, 90 l. 25-91 l. 3, [O VIII 2, 289-290] B 633).

Descartes fait ses dernières modifications entre avril et août 1649 : "Pour le traité des *Passions*, je n'espère pas qu'il soit imprimé qu'après que je serai en Suède (3); car j'ai été négligent à le revoir et y ajouter les choses que vous avez jugé y manquer, lesquelles l'augmenteront d'un tiers ; car il contiendra trois parties, dont la première sera des passions en général, et par occasion de la nature de l'âme, etc., la seconde des six passions primitives, et la troisième de toutes les autres." (AT V, 354; O VIII 2, 725; B 697).

"L'accroissement d'environ un tiers n'implique pas nécessairement que le contenu de la troisième partie y ait été ajouté en totalité : les développements sur la générosité, et les conclusions générales du *Traité* n'étaient-ils pas au moins ébauchés dans cette « partie morale » qui satisfaisait si fort Élisabeth (3) ? Mais les observations de détail de la Princesse concernaient essentiellement la seconde partie actuelle (4)." (Genève Rodis-Lewis, *Introduction* à son édition de *Les passions de l'âme*, Paris: Vrin, 2010, p. 26 (première édition 1994).

(3) 25 avril 1646, AT IV, 404 [O VIII 2, 252; B 554].

(4) Ch. Adam avait d'abord rapporté une remarque d'Élisabeth à l'art. 170 (AT IV, 414, note), mais la langueur est déjà évoquée dans les articles 119 à 121 (AT XI, 298). La seconde partie, sous sa forme définitive, amorce plusieurs renvois à la troisième, précisément à propos de la générosité (art. 83, 145).

11. ———. 1649. *La naissance de la paix. Ballet.*

Texte d'un ballet dansé au château royal de Stockholm le jour de la naissance de Christine de Suède le 18 décembre 1649.

AT (nouvelle édition) V 616-627; B op. II, 1412-1435.

La première édition (Stockholm, Jean Janssonius, 1649 disponible à l'adresse : diglib.hab.de/wdb.php?dir=drucke/20-4-quod-2f-6) à été découverte par Johan Nordström dans la *Bibliotheca Carolina Rediviva* de Uppsala et publiée par lui et Albert Thibaudet avec le titre: *Un Ballet de Descartes. La Naissance de la Paix*,

Revue de Genève, pp. 173-185 (avec une introduction de A. Thibaudet (pp. 161-170) et une note de J. Nordström (pp. 171-172).

L'authenticité de cet écrit a été déniée par Richard A. Watson, "René Descartes n'est pas l'auteur de la Naissance de la paix", *Archives de Philosophie*, 53, 1990, pp. 389-401 et *Descartes's Ballet. His Doctrine Of the Will and His Political Philosophy*, St. Augustine's Press, South Bend, 2007 (avec la traduction du texte) et par Matthijs van Otegem, *A Bibliography of the Works of Descartes (1637-1704)*, Utrecht: Proefschrift Universiteit, 2002, vol. II, pp. 731-735.

Geneviève Rodis-Lewis a défendu l'authenticité de l'œuvre (*contra* Watson) dans: "Gli ultimi scritti di Descartes", traduit en italien par Leon Ginzburg, *Discipline Filosofiche*, 1993, pp. 15-42, version française dans : G. Rodis-Lewis, *Le développement de la pensée de Descartes*, (recueil d'articles), Paris: Vrin, 1997, pp. 203-223.

12. ———. 1649. *Projet de comédie (Extraits de Baillet)*.
Baillet II, 407-408 (le texte est perdu); AT XI 661-662; B Op II, 922-923.
"Nous avons pareillement une espèce de Comédie française, qu'il fit en prose mêlée de quelques vers, pendant son séjour à la Cour de Suède. Ce fut l'un des fruits de l'oisiveté où la Reine le retint durant l'absence de l'Ambassadeur de France, dont elle attendait le retour. La pièce est imparfaite, et le quatrième Acte ne paraît pas même achevé. Elle a tout l'air d'une Pastorale ou Fable bocagère. Mais quoiqu'il semble avoir voulu envelopper l'amour de la Sagesse, la recherche de la Vérité, et l'étude de la Philosophie, sous les discours figurez de les personnages ; on peut dire que tous ces mystères seront assez peu importants au Public, tant qu'il jouira des autres écrits, où M. Descartes s'est expliqué sans mystères. » (Baillet II, 407)
13. ———. 1650. *Projet d'une académie à Stockholm (Extraits de Baillet)*.
AT XI 663-665; Baillet II, 411-413; B Op. II, 925-929.
C'est le dernier écrit de Descartes (1 février 1650).
"...La Reine, qui ne songeait à rien moins qu'à l'incommoder, l'obligea, dans le fort de la maladie de M. l'Ambassadeur, de retourner encore au Palais après-midi pendant quelques jours, pour prendre avec elle la communication d'un dessein de Conférence ou d'Assemblée de Savants, qu'elle voulait établir en forme d'Académie, dont elle devait être le chef et la protectrice. Elle regarda M. Descartes comme l'homme du meilleur conseil qu'on put écouter sur cet établissement, et elle le choisit pour en dresser le plan et pour en faire les règlements. Il lui porta le mémoire qu'il en avait fait, le premier jour de Février, qui fut le dernier qu'il eut l'honneur de voir la Reine." (Baillet II, p. 411).